
SYNTHESE DES ECHANGES DE LA COMMISSION
« agriculture-tourisme-environnement » - 2 mars 2010

Etaients présents : feuille d'émargement jointe

I - Les problématiques soulevées lors de cette réunion touchent différentes thématiques.

Le parc immobilier de tourisme :

- **la réhabilitation de l'habitat diffus vieillissant** : si l'effet ZRR a permis l'essor des résidences de tourisme depuis 1997 (propriétaires extérieurs à la vallée) et l'augmentation des lits marchands qui accroît la fréquentation des stations de sports d'hiver et d'été, on constate une tendance de captation par ces résidences d'une partie de la clientèle au détriment des logements proposés par les particuliers, propriétaires locaux, qui n'ont pas anticipé l'évolution des nouvelles attentes de cette clientèle (appartements neufs, plutôt haut de gamme, modernes plus riches en services). A court terme et en fonction de l'année de construction des résidences de tourisme, on va également constater l'apparition des volets clos dans ces dernières.

Des divergences de vues apparaissent sur les moyens pour y remédier notamment sur l'intervention ou pas des finances publiques. Un audit semble nécessaire sur un panel de logements pour évaluer le coût moyen de la rénovation et sa réalité économique .

L'approche « label » (gîte de France, clés vacances...) et le classement des meublés est, au dire de l'Agence Touristique Départementale, une solution pertinente à creuser. La question se pose sur la plus-value qui pourrait être inscrite dans les contrats : qualité environnementale ?

- **les centres de vacances délaissés aujourd'hui** : dans le cadre d'une politique de renouvellement de la clientèle qui a tendance à vieillir en Maurienne, les jeunes sont une cible prioritaire. Ceci passe par un développement des classes de découverte (hiver et été) et par une adaptation des centres de vacances.

- **la niche « familles »** : l'évolution structurelle et sociale de la population et de celle des modes de vie contribue à l'augmentation des familles dites « recomposées » à la recherche de logements de grande capacité. La présence des enfants soulève les problèmes d'accessibilité (chemins, signalisation ...). Comment peut-on répondre à cette demande ?

A noter que la question de l'accessibilité se pose aussi pour la clientèle « séniors » et «handicapée ».

Les activités et filières : elles doivent constituer des éléments fédérateurs, viser comme objectifs le renforcement de l'identité du territoire (« terre de passage chargée d'histoire »), la valorisation de sa diversité et de ses ressources.

Plusieurs pistes sont citées :

- **la filière cyclotourisme** : au delà du bornage des grands cols de Maurienne en cours de réalisation par le Conseil général de la Savoie, du projet de chronométrage des principales montées porté par les collectivités locales, le Comité des Stations, en partenariat avec le Syndicat du Pays de Maurienne, engage une campagne de communication pour promouvoir la destination Maurienne comme « un domaine cyclable » et recense l'offre d'hébergements adaptés à l'accueil des cycloportifs.

Proposition est faite de se pencher sur la sécurisation des infrastructures et leur signalisation plutôt en fond de vallée, le développement d'une véloroute.

- la filière randonnée :

Si le tourisme d'hiver reste un produit « neige », le tourisme d'été devient un produit de « découverte multiforme » : idée de créer un produit Maurienne comme « un Tour de la Maurienne » qui permettrait de mettre en avant, les différents types d'hébergements (chambres d'hôtes, fermes, gîtes, hôtels...), les produits du territoire...en travaillant sur des circuits dans le cadre de l'itinérance (portage des bagages, prestations individualisées).

- la filière tourisme-agriculture ou agritourisme :

Si la profession agricole reconnaît les besoins de diversifier l'agriculture dont un des moyens consiste à recevoir la clientèle touristique, les freins restent forts : sensibilisation des agriculteurs, disponibilité, formation, exploitations non adaptées. Une réflexion est à conduire pour définir les conditions de réussite.

- la filière tourisme industriel (patrimoine industriel) :

Evoquée parce qu'elle représente un lien ainsi qu'une complémentarité entre vallée et stations, qu'elle constitue également aujourd'hui un produit pour le tourisme d'hiver et qu'elle permet à la Maurienne de se différencier par rapport à d'autres territoires.

- l'offre de découverte à l'environnement (faune, flore, patrimoine naturel, bâti et culturel) : Destinée aussi bien à la population locale qu'aux touristes, aux scolaires de Maurienne ou ceux hébergés en centres de vacances, la lisibilité de cette offre est à construire dans le cadre de la mise en place d'un réseau. Les accompagnateurs en moyenne montagne, les agriculteurs ou d'autres partenaires pourraient devenir prescripteurs.

Les transports et la mobilité douce :

Dans le cadre d'un bilan carbone d'un séjour en montagne, le transport représente 74% des émissions de gaz à effet de serre (*source : Mountain riders*).

Intégrer l'environnement comme une stratégie à long terme dans le tourisme hivernal en tant qu'élément marketing et non comme une contrainte, tel est l'enjeu pour les prochaines années : le développement des modes de transports alternatifs est à rechercher avec les services s'y rapportant. Le Conseil général de la Savoie mène actuellement une réflexion sur l'acheminement des bagages du lieu de départ des vacanciers jusqu'à leur lieu de résidence facilitant les trajets en train et évitant ainsi les ruptures de charge (projet à suivre).

Cette préoccupation doit être transversale avec les sujets de la commission « Vivre Ensemble ».

La communication Maurienne :

Pour véhiculer une bonne image de la Maurienne à l'extérieur, il convient d'en parler avec justesse et de bien la connaître en interne en développant des outils, des techniques nouvelles d'apprentissage autour du jeu et des TIC.

II – le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)

Dans le cadre du Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement rural, la Région Rhône-Alpes a adopté en juillet 2005 la mise en place de Projet stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) à l'échelle des territoires.

Ce dispositif doit répondre à 4 objectifs :

- Renforcer l'attractivité et l'identité du territoire
- Inscrire l'agriculture dans la stratégie globale de développement du territoire
- Rechercher un équilibre entre les différents types d'espace et organiser leur multifonctionnalité
- Résorber la fracture entre les espaces dynamiques et les espaces en recul économique et social

En vue de la préparation et de l'élaboration de ses prochains contrats, le Syndicat du Pays de Maurienne engage une démarche pour la mise en place d'un PSADER, prochain volet agricole du futur CDDRA.

La mise en place du PSADER consiste à engager une démarche de diagnostic partagé et d'élaborer un plan d'action concerté spécifiquement sur les questions de l'agriculture, de la forêt et du développement rural, en complément des axes présents dans les contrats de développement.

Claude BARTHELON de la Région Rhône-Alpes (DADR) énumère les points que l'étude devra rendre en compte en vue de dégager les grands enjeux pour l'activité agricole de demain. Le plan d'actions portera sur des actions collectives.

- le rôle multifonctionnel de la forêt et la situation de la filière locale-bois
- l'installation et la transmission des entreprises agricoles
- l'aménagement concerté de l'espace
- la recherche de synergie avec d'autres secteurs d'activités
- la diversification de l'agriculture vers la commercialisation des produits agricoles.

Faute de temps pour débattre des thématiques à cibler plus particulièrement dans le diagnostic, il est proposé d'adresser le cahier des charges de l'étude aux membres de la commission présents pour avis et observations.